

Compte rendu du Conseil municipal du 27 juin 2015

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 27 juin 2015 à 9 heures.

Étaient présents : Jean-Marc de La BEDOYERE, Martine BELGUERRAS, Alain CHAMPEAUX, Claude BONTE, Virginie FRANCHET, Emmanuel de La BEDOYERE, Sonia de La BEDOYERE, Nicolas de La FOURNIERE, Bruno LAGACHE, Noël DELYS.

Absente et excusée : Annabel MARSH, (qui donne pouvoir à Mme Claude BONTE).

A noter la présence de Monsieur Claude BLANCHARD dans le public.

Nous accueillons Monsieur THIMONIER Urbaniste de l'Agence ARVAL, chargé du suivi de notre PLU rendu exécutoire le 25 mai 2013.

Il nous informe que nous devons mettre le PLU en conformité avec le Grenelle de l'Environnement au 01/01/2017. Après diverses informations, il est prévu une réunion de présentation du PLU actuel aux nouveaux membres du Conseil Municipal, le 08/09/2015 à 9 heures, en présence de Monsieur THIMONIER, cette réunion permettra d'établir un bilan, et d'apporter les prescriptions utiles à la révision du PLU.

Des précisions sont apportées par Jean-Marc de La BEDOYERE concernant le projet d'aménagement de la zone UA1. En effet les quatre propriétaires se sont réunis pour signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mettre en place l'aménagement de sept terrains constructibles en lot de 800 à 1200 m².

Loi NOTRe : Les communautés de communes de plus de 5000 habitants pourraient se voir regroupées en communauté d'agglomération. La CSO (plus de 6000 habitants) attend la réponse du Senat avant la fin de l'année.

Délibérations :

- FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communale) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des inter communautés et communes moins favorisés. Pour la commune de Raray la somme représentée pour l'année 2015 est de 4 805 € et sera payée en totalité par la CSO.
- Renouvellement convention de mise à disposition entre l'Etat et la Commune pour L'instruction des autorisations d'urbanisme.
La commune prend une nouvelle convention avec l'Etat.
L'instruction des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme ne sera plus faite à Senlis, mais à Compiègne.
- Modification de la délibération n° 2015/03/11 Acte constitutif d'une régie de recettes le montant prévu de l'encaisse de 1 000 € est à revoir avec la trésorerie pour un montant de 2 000 €.

Après exposé de Monsieur le Maire, ces trois délibérations sont votées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Divers :

- PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune),

Une étude a été réalisée pour l'aménagement du village par l'UTC de Compiègne pour un montant TTC de 420 €, la proposition de l'UTC est une feuille de route et une aide à la décision pour les aménagements futurs accessibilités aux personnes à mobilité réduite.

EMPLACEMENTS PARKING :

Il est prévu un emplacement de 2 places de parking rue de Monchy, nous avons déjà reçu un devis, un devis complémentaire va être demandé.

GARAGE VOLANT :

Une délibération missionne M. Le Maire pour intervenir auprès d'un habitant du village utilisant l'espace public comme garage volant, place du village pour les réparations de divers véhicules.

- CSO (communauté de Communes Cœurs Sud Oise),

Ordures ménagères : Une redevance incitative sera mise en place au 01/01/2016, l'objectif est de réduire le volume des ordures ménagères. Deux factures test vont être distribuées aux habitants, afin de comprendre le système. Désormais le prix sera fixé à la levée avec une partie abonnement fixe et une partie variable en fonction du nombre d'enlèvement. Attention ces factures ne sont pas à régler pour l'année 2015.

- PNR (Parc National Régional Oise-Pays de France),

Emmanuel de La BEDOYERE & Nicolas de La FOURNIERE n'ont pas pu assister à la dernière réunion de conseil communautaire, Nous attendons le compte rendu de celui-ci qui nous sera envoyé par le PNR.

MODIFICATION COMMISSION VOIRIE :

Modification de la commission voirie, par l'intégration de Madame Claude BONTE à cette commission.

Appartement 2 rue du Son,

Plusieurs solutions sont possibles au niveau de l'aménagement de l'appartement,

- remplacement de la cabine de douche,
- installation d'une cuisine aménagée,
- voir l'aménagement des combles pour avoir une chambre indépendante.

Actuellement est retenu le remplacement de la douche.

- l'Emprunt de 100 000 € sera disponible à la trésorerie dès le 1^{er} août 2015.

- ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX :

Chemin qui longe le TGV pour aller à la Borde probablement annulé au prochain PLU.

ENTRETIEN DU VILLAGE :

Pour juin 2016 devra être établi un cahier des charges pour la l'entretien du village suite aux départ des employés communaux, Noël DELYS souhaite être associé à la mise en place de ce cahier des charges.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 23 septembre ou mercredi 30 septembre à 20 h 45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.